

Extrait du CGT Crédit Agricole

http://cgta.net/article.php3?id_article=18

LES NEGOCIATIONS RTT REPRENNENT

- Actualité - Temps de Travail -



Date de mise en ligne : mercredi 16 septembre 2009

CGT Crédit Agricole

L'accord RTT était à échéance le 31 décembre 2008. Celui-ci a été prorogé d'une année supplémentaire permettant de déboucher ou non sur un nouvel accord avant le 31 décembre 2009.

Il ne faut pas se leurrer, la FNCA est plus préoccupée par le coefficient d'exploitation que par le nombre de jours RTT et la qualité de vie de ses salariés.

De plus, la renégociation de cet accord va être d'autant plus difficile en raison des lois votées par l'assemblée nationale en juillet 2008 qui permettent :

- ▶ que l'employeur et le salarié fixent individuellement la durée du temps de travail de ce dernier par négociation,
- ▶ La possibilité de forfait jours négociable, de gré à gré entre le salarié et l'employeur pouvant aller jusqu'à 235 jours travaillés (sachant que cette modalité pourrait s'appliquer aux employés et techniciens en plus des cadres).

RAPPEL DES PRINCIPAUX POINTS NEGOCIES EN 2000

- ▶ 56 jours de congés et de RTT (soit 205 travaillés maximum y compris pour les cadres). En Brie-Picardie, par exemple, avec le jour de solidarité, on considère à la louche 55 jours car c'est sur les RTT que sont pris les 7h.
- ▶ 15 000 embauches liées à l'accord, dès les premières années de son application (avec ou sans accord, le Crédit Agricole aurait cependant pu embaucher d'avantage de salariés).

VOUS NE VOULEZ PAS PERDRE VOS RTT QUI SONT UNE REELLE SOUPE DE DECOMPRESSION NECESSAIRE CHAQUE ANNEE POUR RECUPERER FACE A LA PRESSION DE PLUS EN PLUS INSUPPORTABLE,

PREPARONS LA MOBILISATION, REJOIGNEZ LA CGT !